

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft (1): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VI.

On lit dans un journal de Lyon, le *Salut public* du 13 décembre, l'annonce suivante :

« Carabine à vendre ; — carabine de tir à double détente, se chargeant par la culasse, système Wetterlin.

« On échangerait contre un bon Lefauchaux. — Dépôt de cartouches pour carabines Wetterlin, à 20 fr. le cent. — S'adresser chez M. Pichon, rue Tupin, 34. »

Nous ne saurions qu'engager M. Pichon à établir une succursale en Suisse ; par peu qu'il pût baisser un peu ses prix il serait sûr d'y faire d'excellentes affaires.

P. S. Toutefois M. Pichon devra se hâter pour devancer la concurrence. D'une part une fabrique particulière d'armes et de cartouches est en train de se monter dans la Suisse française par les soins de MM. les colonels fédéraux Burnand et Tronchin, deux noms dignes d'assurer le plein succès d'une aussi utile entreprise ; d'autre part quelques sociétés de tir sont en pourparlers pour l'organisation d'un vaste pétitionnement aux fins de faire rétablir sur le pied normal la vente des cartouches récemment interdite. Espérons que ce dernier moyen ne sera pas nécessaire.

---

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux officiers montés de l'état-major fédéral la circulaire suivante :

Berne, le 17 décembre 1870.

Le Département militaire a l'honneur de vous informer que le Conseil fédéral a décidé que la bonification de la ration de fourrage qui avait été accordée le 16 juillet dernier à tout officier monté de l'état-major fédéral pour un cheval de selle propre au service et estimé sous son nom, ne serait plus payée que jusqu'au 31 décembre courant.

Le Chef du Département militaire fédéral,

WELTI.

---

M. le colonel fédéral Grand, commandant de la 8<sup>e</sup> brigade d'occupation, communique au Département militaire qu'il reçoit fréquemment, sans avis ni indication de provenance, des envois de chemises, molletons, ceintures de flanelle et bas de laine. Il remercie en son nom et au nom des troupes sous ses ordres les généreux donateurs, en leur faisant savoir que si l'état sanitaire du corps d'observation à la frontière est généralement satisfaisant, malgré les nuits de garde aux avant-postes et les patrouilles continuelles dans la neige et dans une saison si rigoureuse, c'est en grande partie aux vêtements chauds distribués aux troupes qu'on le doit. Afin qu'un contrôle efficace puisse s'établir, il serait désirable qu'on avisât M. le colonel Grand des nouveaux envois en lui donnant en même temps une note détaillée de chacun d'eux. — La brigade Borgeaud relèvera la 8<sup>e</sup> le 5 janvier.

---

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; et provisoirement V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.